

# Conseil du CREA

## Compte-rendu du 30 avril 2024

Présents : Juliette Bouanani, Yan Brailowsky, Gina Cesto, Hugo Chatellier, Flore Coulouma, Camille Debras, Myriam-Isabelle Ducrocq, Laurence Gervais, Charlotte Gould, Joséphine Grebaut, Françoise Kral, Martine Sekali, Naomi Toth, Joanne Vrignaux.

En cours de séance : Auréliane Narvaez, Flore Coulouma.

Excusés : Laetitia Sansonetti, Benoît Tadié, Michaël Roy.

Absents: François Cusset, Laurence Gervais, Anne-Marie Paquet-Deyris.

La séance est ouverte à 15h05 en hybride.

<b>1. État du budget et examen de demandes de financement (délibération)</b>	<b>1</b>
<b>2. Demande de rattachement de membres associés (délibération)</b>	<b>2</b>
<b>3. Rémunération des étudiants lors des colloques (délibération)</b>	<b>2</b>
<b>4. Remise du rapport HCERES (information)</b>	<b>2</b>
<b>5. Nouvelles thématiques de l'établissement (information)</b>	<b>3</b>
<b>6. Date de l'AG du CREA (information)</b>	<b>3</b>
<b>7. Professeurs invités (information)</b>	<b>3</b>
<b>8. Contrats doctoraux (information)</b>	<b>3</b>
<b>9. Questions diverses</b>	<b>3</b>

### 1. État du budget et examen de demandes de financement (délibération)

Au 30 avril 2024, il reste EUR 31.067 dont 25.533 en dépenses de fonctionnement. La direction va demander à abonder la ligne consacrée aux dépenses de fonctionnement lors du budget rectificatif. Il faudra cette année prendre en charge au moins la moitié des frais occasionnés par les COS. Le conseil demande aux élus du conseil d'UFR d'être vigilants : il y a pour projet d'imputer l'ensemble des frais liés aux COS aux UR, alors que le recrutement d'enseignants-chercheurs se fait aussi au titre d'une UFR, alliant formation (qui revient à l'UFR) et recherche (qui dépend du laboratoire). Il n'est donc pas du tout normal que les laboratoires prennent en charge plus de la moitié des frais des COS. Un rappel à tous les présidents de COS : il faut préciser que toute réservation (déplacements, nuitées, buffets ou repas) est pour un COS sinon les dépenses risquent de passer en totalité sur le budget de l'UR.

Un chantier est en cours avec le pôle budget afin d'augmenter la traçabilité des dépenses. Un nouveau formulaire pour les missions sera prochainement mis en ligne pour agiliser les procédures. L'ensemble devrait permettre de faire des historiques individualisés et de donner aux membres du conseil tous les éléments nécessaires lors des arbitrages en fin d'année

lorsqu'il y a un reliquat de budget et que certains membres du CREA demandent un complément pour des déplacements qui dépassent les enveloppes allouées. Par ailleurs, le conseil s'accorde à limiter les financements pour des mission de recherche (en archives) qu'une fois tous les deux ans en moyenne par personne. Ce principe est indicatif.

## 2. Demande de rattachement de membres associés (délibération)

Le conseil accepte le rattachement de membres associés. Le premier concerne Simon TABET, docteur du CREA ayant soutenu sa thèse en janvier 2024 et en attente d'affectation.

Le second concerne une artiste, Luz Angela HERNANDEZ, qui participe au projet Diaspolinks-Indigenous Lines. Après délibération du conseil estime cette demande intéressante, car le laboratoire n'a pas coutume d'intégrer de cette façon des artistes et des non-universitaires qui participent néanmoins à ses activités de recherche. À l'avenir, le conseil pourrait intégrer des bibliothécaires, des écrivains, et ainsi développer les projets de recherche-crédation.

Pour mémoire, toute demande de financement de membres associés doit être validée par le conseil.

## 3. Rémunération des étudiants lors des colloques (délibération)

Une discussion a lieu sur les conditions permettant de rémunérer des doctorants qui participent à l'organisation matérielle de colloques. La direction du CREA souhaite distinguer les doctorants disposant d'un financement ou d'un emploi stable (par ex. certifiés, agrégés) et ceux ne disposant d'aucun financement. Pour les premiers, l'organisation de colloques fait partie intégrante de leurs tâches, au même titre que les EC titulaires, et il est important de ne pas monétiser tous les aspects de la vie d'un.e chercheur/se. Pour autant, il faut veiller à ce que leur participation à l'organisation d'un colloque se fasse de façon volontaire, les directeurs de thèse ne pouvant pas utiliser les doctorants pour faire toutes les tâches ingrates au détriment de leur formation doctorale, abusant de la relation hiérarchique qui existe entre doctorant et directeur. En dépit de cette position de principe, la direction du CREA rappelle qu'un soutien additionnel, qui ne peut pas se faire sous forme de vacations pour des titulaires de contrats doctoraux, est souvent proposé en fin d'année budgétaire aux doctorants les plus impliqués dans des tâches d'organisation, en fonction de leurs besoins. Cette redistribution se fait de la manière la plus équitable possible au vu du reliquat disponible chaque année.

## 4. Remise du rapport HCERES (information)

Le rapport sera remis à la DRED lundi 6 mai pour être ensuite voté par la Commission Recherche. La direction va contacter les responsables de groupes pour préciser des points de détail dans le rapport.

La visite du comité se fera de façon virtuelle la semaine du 11 novembre. Il faut veiller à être disponibles cette semaine-là. Une salle équipée sera réservée afin de pouvoir rassembler les membres du CREA dans une seule salle.

## 5. Nouvelles thématiques de l'établissement (information)

La liste des thématiques de consorcia a été publiée par le ministère. Après réflexion, l'établissement a choisi "Les âges de la vie".

La difficulté du choix résidait dans le besoin d'identifier la thématique où l'université aurait un rôle moteur, et proposer des choses à des consorcia sur d'autres thématiques.

La direction du CREA va envoyer aux responsables de groupes un appel à projets pour faire montre de déclarations d'intérêt.

## 6. Date de l'AG du CREA (information)

L'AG du CREA aura lieu le mardi 25 juin à 12h, à la suite de l'AG de département. L'AG sera sans doute assez courte.

## 7. Professeurs invités (information)

La campagne annuelle est lancée en décembre, mais le dépôt doit se faire très rapidement. Aussi, il est demandé aux membres du CREA de faire des propositions dès la rentrée en septembre afin de préparer les dossiers suffisamment tôt.

## 8. Contrats doctoraux (information)

Un courrier a été envoyé concernant les trois types de CD offerts dans l'immédiat par l'université : les CD de l'ED, les CD de l'alliance avec Paris 8, et les CD du consortium EDUCSHARE (qui nécessitent une cotutelle).

En juin, il faudra également ajouter l'appel à candidature pour les CD d'ArTeC (thèses de recherche-crédation).

Dans tous les cas, il faut que les demandes soient validées et présentées par la direction du CREA. Il convient donc d'envoyer les candidatures le plus tôt possible afin que la direction puisse faire les diligences nécessaires. Les candidatures seront examinées par le conseil le 27 mai prochain. Il faut impérativement envoyer les candidatures avant cette date, et ne pas hésiter à envoyer une candidature incomplète pour commencer : il est important de savoir sur quel type de support il faut candidater en priorité afin d'augmenter les opportunités d'obtenir un CD.

## 9. Questions diverses

La direction a attribué un volant d'heures de formation doctorale à certains MCF ayant participé à des projets transversaux ou à des formations HAL. En septembre, le conseil sera appelé à formuler des propositions supplémentaires pour l'année universitaire suivante.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil prend fin à 17h05.